

## MANIFESTE SUR L'INSPECTION

Un cas de répression notoire nous oblige à poser une nouvelle fois de façon ferme et urgente, le problème de l'inspection. Roger Roudet, directeur au sein d'une équipe pédagogique à la Villeneuve de Grenoble, ayant refusé en tant que porte-parole de l'équipe le retour à l'inspection individuelle, a dû comparaître devant le conseil de discipline de l'Isère. En effet, à l'initiative de la municipalité de Grenoble, les écoles de la Villeneuve ont été constituées sur un statut particulier qui impliquait une pratique d'équipe et, dans les faits, l'inspection était devenue avec trois inspecteurs successifs une inspection collective.

A la rentrée dernière, l'inspecteur de la circonscription remettait en cause le principe de l'inspection collective. Sept écoles sur dix ont manifesté fermement leur opposition à cette régression par un texte rendu public. Roger Roudet est le directeur de l'une d'entre elles, l'école des Buttes. L'inspecteur, isolant son cas dans le but de rompre la solidarité, se présente pour inspecter et se voit opposer par Roger Roudet le refus décidé collectivement par l'équipe.

Roger Roudet est convoqué seul devant le conseil de discipline réuni en toute hâte le 19 décembre, veille des congés de Noël. Par dix voix contre dix, celles de l'administration contre celles des représentants du personnel mais la voix de l'Inspecteur d'Académie étant prépondérante, le conseil demandait le déplacement d'office et la rétrogradation de R. Roudet. En définitive la sanction appliquée par le Recteur se limite à un blâme, assorti de l'obligation d'accepter les nouvelles conditions d'inspection fixées par l'inspecteur. Les réactions qui s'étaient manifestées à l'occasion de cette affaire ne sont pas étrangères au recul de l'administration. Mais finalement le problème essentiel reste posé : on a sanctionné « pour l'exemple » un seul des enseignants contestataires en espérant que la peur les fera tous reculer. Loin de considérer que l'affaire se termine au mieux, nous pensons qu'elle a suivi le schéma habituel des actes de répression : au lieu de résoudre un problème de portée collective, on isole un individu, on le menace spectaculairement puis on montre la mansuétude du pouvoir en adoucissant la sanction, on espère ainsi dissuader tout le monde.

Le cas de Roger Roudet vient en rejoindre de nombreux autres comme celui de Vincent Ambite, principal de C.E.S. à Cassis, à qui un inspecteur général prétend interdire de « *participer à des réunions où son travers ne fait que s'alimenter* » (1) (ce travers étant la participation du personnel et des élèves, avec la collaboration des parents, à la gestion et à l'animation de l'établissement, les réunions étant celles de mouvements pédagogiques G.F.E.N. et C.E.M.E.A.). Des situations aussi scandaleuses obligent à remettre en question le système actuel.

L'inspection traditionnelle, qui vise à contrôler individuellement les enseignants, a fait la preuve de son inefficacité. Elle est inopérante pour faire évoluer les pratiques : depuis vingt ans elle n'a pas réussi à faire appliquer l'interdiction des devoirs à la maison, elle est impuissante à provoquer un début d'application des instructions et notamment des horaires concernant l'éducation physique... Les I.D.E.N. les plus progressistes le savent, l'inspection est totalement inefficace sur le plan de l'évolution positive.

Elle a par contre toutes les possibilités de blocage : elle a créé chez les enseignants une absence d'initiative, une culpabilisation, une infantilisation quasi générales. Les enseignants les plus à l'aise face à l'inspection sont ceux qui ont réussi à créer un rapport de force favorable qui les met provisoirement à l'abri des interventions négatives. Mais on ne saurait justifier une institution par certains cas où elle n'est pas nuisible.

La seule perspective de changement positif dans un avenir immédiat est le passage d'une responsabilité individuelle dans un cadre hiérarchique à une responsabilité collective dans le cadre d'un travail d'équipe. Cette pratique, déjà expérimentée, pourrait se généraliser non pas en renforçant les pouvoirs du chef d'établissement (ce qui est la tendance actuelle du ministère) mais en renforçant les responsabilités du conseil des maîtres.

Des pratiques d'équipes pédagogiques, nées spontanément ou institutionnalisées dans le cadre de la création des écoles ouvertes ou expérimentales, ont fait la preuve de l'efficacité sur le plan pédagogique.



Par ailleurs, certains I.D.E.N. essaient de renouveler leur pratique de l'inspection mais le système étant fondamentalement anti-coopératif, ces initiatives qui relèvent de la bonne volonté individuelle ne permettent pas d'engager un processus généralisable.

L'inspection étant une fonction d'autorité, la plupart des conflits se terminent par la répression à cause de la solidarité de fait du corps d'inspection et de sa soumission aux autorités hiérarchiques.

Le cas de Roger Roudet est exemplaire à cet égard. La sanction dont il a été victime n'est pas le résultat d'une appréciation sur son action pédagogique et administrative habituelle, il a été frappé parce qu'il exprimait une décision collective qui a rompu la chaîne du contrôle hiérarchique.

Cette situation ne peut plus durer. Chacun doit prendre ses responsabilités face au problème de l'inspection :

— Les enseignants en choisissant la perspective d'évolution qui conduise au renforcement de la responsabilité collective ;

— Les syndicats — notamment le S.N.I.D.E.N. — en élaborant une stratégie clairement affirmée et appliquée vis-à-vis de la transformation de l'inspection ;

— Les inspecteurs, en refusant la solidarité de corps qui agit comme une soumission au Pouvoir ;

— Les partis politiques en proposant des mesures concrètes mettant fin au système actuel de l'inspection, et en intervenant dès maintenant dans les cas de répression.

C'est pourquoi l'I.C.E.M. prend l'initiative d'une campagne associant tous les mouvements et tous les individus se réclamant du changement pédagogique et politique. C'est sur la réalité de l'engagement dans de telles luttes qu'il pourra être jugé de l'authenticité des proclamations de principe.

**Le Comité Directeur de l'I.C.E.M.**

---

(1) Il faut être certain de l'impunité totale, y compris contre le ridicule, pour oser écrire de telles inanités.